

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 974-249740101-20240612-2024_053_BC_25-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_053_BC_25
Octroi d'une subvention à l'AGIDESU dans le cadre de la lutte antivectorielle sur La Possession pour l'année 2024

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 053 BC 25 : OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'AGIDESU DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE SUR LA POSSESSION POUR L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

Présentation de l'association et objet de la demande

L'Association de Gestion pour l'Insertion et le Développement Économique et Social Urbain, AGIDESU, a sollicité une aide financière dans le cadre des actions de Lutte Antivectorielle (LAV), qu'elle souhaite déployer dans le contexte de l'épidémie de dengue sur la Commune de La Possession.

Nom de l'association	Année de création	Objet de la structure
AGIDESU	1996	L'association a pour but de favoriser l'insertion par l'économique sur le territoire de la ville de Le Port, d'animer toute action en lien avec le développement social urbain et de participer ou d'impulser toutes initiatives en ce sens.

L'association a mené différents Ateliers Chantier d'Insertion en agriculture biologique sur la Ville de Le Port, différents chantiers d'entretien espaces verts pour des bailleurs sur St-Paul et Le Port, pour la Régie des Ports de Plaisance sur la Pointe des Galets, création de jardins partagés...

L'AGIDESU souhaite mettre en œuvre des actions de nettoyage des espaces verts, de ramassage des débris pour limiter la prolifération des moustiques, vecteur de la dengue.

Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat Parcours Emplois Compétences (PEC) dédié à ces missions ainsi que la durée de l'opération concernée par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Missions LAV	Zones d'intervention	Nombre d'agents mobilisés	Durée action
AGIDESU	Nettoyage des ravines Sensibilisation des publics aux gestes de LAV	La commune de La Possession	13 PEC et 1 encadrant	Démarrage avril 2024 (11 mois)

Montant demandé par l'association et montants alloués par l'État et les autres collectivités

Le budget prévisionnel global pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle s'élève à hauteur de 243 892 €. L'association sollicite l'intercommunalité pour l'octroi d'une subvention de 76 000 €.

Les montants demandés à l'intercommunalité, ainsi qu'aux autres dispositifs PEC-LAV, sont détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement		
	Montant demandé à l'intercommunalité	Montant alloué par la commune	Montant attendu de L'État (ASP)*
AGIDESU	76 000€	76 000€	91 892 €

* Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'intercommunalité a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par l'intercommunalité qui fera l'objet d'une convention spécifique, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

Communes concernées par l'action : (cocher les communes concernées)

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
X				

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/04/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'opportunité d'octroyer une subvention maximale de 76 000 € en fonctionnement à l'Association de Gestion pour l'Insertion et le Développement Économique et Social Urbain, AGIDESU, pour accompagner les actions de Lutte Antivectorielle ; cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la commune de La Possession au titre des actions de Lutte Antivectorielle en 2024 ;
- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et article qui correspondent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président